

**Zeitschrift:** Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne

**Herausgeber:** Université de Lausanne, Faculté des lettres

**Band:** 6 (1963)

**Heft:** 1

**Buchbesprechung:** Comptes rendus bibliographiques

**Autor:** Cornuz, Jeanlouis / Lasserre, François

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

*Pascal présent*. Recueil de travaux publié par la Faculté des Lettres de l'Université de Clermont-Ferrand. Collection Ecrivains d'Auvergne, G. de Bussac, Clermont-Ferrand, 289 p.

Onze conférences ou études, agrémentées d'une quinzaine d'illustrations, constituent ce qui est beaucoup plus qu'un ouvrage de circonstances. Mus par le désir « de publier la vérité présente de Pascal », les éminents spécialistes conviés par l'Université de Clermont-Ferrand à collaborer ont su en effet multiplier les points de vue enrichissants.

Par où commencer et que retenir de tant de richesses diverses ? Paul Viallaneix, professeur à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand, a consacré son discours d'ouverture de la séance solennelle de l'Université (2 juin 1962) à *Pascal ou l'horreur du vide*. Cette horreur du vide, c'est en somme l'horreur de la mauvaise foi (au sens que Sartre donne à l'expression), « habitude de vider les mots de leur sens » propre aux Jésuites, que l'auteur des *Pensées* abhorre dans la mesure même où il a le sens du réel et presque du concret, où la foi est pour lui non pas une doctrine, mais un fait. Avec beaucoup de force, le savant professeur insiste sur la rigueur de la démarche pascalienne, tellement même qu'on en vient presque à se demander comment il est possible de lire Pascal sans être à son tour touché par la grâce et sans se convertir. Or les *Pensées* ont-elles converti, ne serait-ce qu'autant qu'*Une Saison en Enfer* ? On peut se le demander.

Puis Jean Mesnard, maître de conférences à l'Université de Bordeaux, présente et commente un des rares autographes (en dehors du manuscrit des *Pensées*) que nous possédions de l'écrivain.

Il s'attache ensuite à caractériser *l'Invention chez Pascal* qu'il définit comme « un effort de lucidité aboutissant à un choix », à partir de données communes, il est vrai.

Jean Prigent, sous-directeur de l'École Normale Supérieure, présente *Pascal pyrrhonien, géomètre, chrétien* et montre comment, aux yeux de l'écrivain, « ni le doute universel des sceptiques, ni l'assurance absolue du dogmatique, ni la soumission crédule des superstitieux ne sont raisonnables ».

Henri Gouhier, professeur à la Sorbonne, établit très bien que l'écrivain, de par sa démarche, est aux antipodes de l'humanisme, tant chrétien que libertain (*Pascal et les Humanismes de son temps*). Tous deux ont à ses yeux un tort irrémédiable : celui de faire appel à la raison pour démontrer l'existence de Dieu, cependant que de leur côté, ils ne pouvaient que rejeter une notion comme celle du Dieu caché qui est au centre de la méditation pascalienne.

De son côté, René Pintard, professeur à la Sorbonne (*Pascal et les libertins*), démontre que l'ami de Mitton a peu connu ces libertins à qui il prétend s'adresser, encore qu'il les ait beaucoup fréquentés. D'une part, « sa psychologie extrêmement réaliste l'a (vait) convaincu que croyance et incroyance ne dépendent pas seulement d'une évidence intellectuelle ». Et d'autre part, ils se réclamaient de la raison que justement lui récusait. Le résultat, assez grave, est que Pascal a toujours ignoré les arguments d'un Gassendi, par exemple, et qu'en conséquence, il n'y a pas répondu. Le résultat, c'est encore qu'il « semble n'avoir pas soupçonné tout ce qui lui manquait pour donner à son apologie la dimension de l'histoire ».

Pierre Courcelle, professeur au Collège de France, s'est penché sur les sources augustiniennes de Pascal, cependant que Pierre Janelle, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand, étudiait le retentissement des *Provinciales* et des *Pensées* en Angleterre.

*Pascal et Sainte-Beuve, ou l'instinct de propriété*, tel est le titre de l'étude que Maurice Regard, professeur à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand, consacre à l'évolution de Sainte-Beuve en face de Pascal, depuis le visage romantique qu'il lui prête dans sa jeunesse jusqu'à l'image très personnelle de la maturité.

Du *Clermont au temps de Pascal*, d'Albert Soboul, je retiendrai ceci : qu'en 1631, l'année même où les Pascal partirent pour Paris, une bonne moitié des habitants périt au cours d'une épidémie ! Et ceci encore : que la bourgeoisie de la ville tirait de fructueux profits à la pratique de l'usure !

Etudier *Pascal au siècle des Lumières*, comme le fait Jean Ehrard, maître de conférences à la Faculté des Lettres, c'est parler de Voltaire et de Condorcet (entre autres) et de l'idée qu'ils se sont faite du penseur. Idée beaucoup plus nuancée qu'on ne pourrait le croire tout d'abord et qui ne s'épuise nullement dans un refus pur et simple.

Enfin Pierre Magnard, professeur au Lycée Blaise-Pascal, analyse la dialectique de Pascal, et son recours, bien avant Kant, aux antinomies. Et de conclure que l'auteur des *Pensées* a « choisi le glaive de la négativité plutôt que la paix de l'affirmation ». Ce qui est départager ceux qui veulent voir en lui un sceptique avant tout, et ceux qui prétendent n'en retenir que les affirmations de la foi.

*Pascal présent* : un livre riche, et admirablement présenté, ce qui ne gâte rien.

Jeanlouis Cornuz.

Charly Guyot, *Plaidoyer pour Thérèse Levasseur*, Ides et Calendes, Neuchâtel, 1962, 201 p.

J'admire pour ma part les critiques et les historiens de la littérature qui, à propos de telle ou telle épouse de tel ou tel grand homme, parlent de « veuve abusive », d'« indigne compagne », etc. A moins que le grand homme en question se soit explicitement plaint de la dite épouse, ou qu'il ait eu « objectivement » à en souffrir (assassinat, à la limite !), je vois mal en effet au nom de quoi, à quel titre et selon quels critères la postérité pourrait se permettre en pareil cas de réviser le jugement de l'intéressé lui-même, et, pareil à ce célèbre critique allemand, déclarer par exemple que Goethe se trompe quand il assure avoir aimé par-dessus toutes les autres Frau von Stein ou Fridericke Brion... *Hier irrt Goethe !* Or Jean-Jacques Rousseau a toujours insisté sur les éminentes qualités de Thérèse : son cœur, sa fidélité, la droiture de son jugement, etc. Et c'est pourquoi le plaidoyer de Charly Guyot en faveur de qui n'a guère rencontré que juges impitoyables est justifié.

Sans doute pourrait-on objecter au savant historien qu'il ne valait pas la peine de consacrer deux cents pages à un sujet après tout de médiocre intérêt... Mais il répondrait peut-être avec Michelet que l'histoire, et l'histoire littéraire tout aussi bien, est une « justice » et qu'à ce titre, elle doit s'exercer précisément en faveur des plus humbles et des plus méconnus.

Cela ne veut pas dire que sa tentative de réhabilitation emporte toujours l'adhésion. Sans doute blanchit-il Thérèse des accusations les plus lourdes : n'allait-on pas jusqu'à l'accuser d'avoir assassiné le Citoyen ? Par malheur, le lecteur non initié que je suis ignorait souvent les charges, si bien qu'après lecture, l'accusée gagne il est vrai son procès sur les principaux points, mais elle se trouve ainsi libérée du poids d'accusations calomnieuses dont je ne connaissais pas l'existence. Reste qu'elle semble avoir été de fort médiocre intelligence, cancanière à souhait, intéressée, de mœurs accueillantes et peut-être même vénales... Elle a contribué pour sa bonne part à rendre fou son malheureux compagnon. Mais quoi ! Allons-nous le lui reprocher, nous qui sans cette folie serions privés peut-être des *Confessions* et très certainement des *Dialogues* ?

Après bien d'autres critiques, Charly Guyot se penche sur l'agaçant problème des enfants de Jean-Jacques : « Des enfants ? - Pas d'enfants ? » Après un minutieux examen, il croit pouvoir se rallier à la thèse soutenue par Bernard Gagnebin et Marcel Raymond dans leur édition des *Ecrits autobiographiques* (Pléiade) : « Dans l'état actuel de la question, nous estimons qu'on peut conclure à la véracité de Rousseau quant au récit de l'abandon de ses enfants. » Et de fait, la découverte dans les dossiers des Enfants-Trouvés d'une inscription portant que Joseph-Catherine Rousseau a été admis à l'hospice le 21 novembre 1746 semblerait mettre un terme à la discussion, si toutefois l'on oubliait la thèse de ceux qui soutiennent que Rousseau fit bien déposer des enfants à l'hospice des Enfants-Trouvés, mais que ces enfants n'étaient pas les siens... A cette objection, le *Plaidoyer* me paraît répondre de manière moins convaincante, car, tout en défendant Thérèse et en la blanchissant, Charly Guyot ne cache pas qu'en de nombreuses occasions, la « tante », la « gouvernante », la fille de la « bonne vieille » ne se montra pas impitoyable pour ceux qui la courtisèrent !

De cette enquête minutieuse, que reste-t-il en fin de compte ? Un Rousseau toujours vivant, toujours en procès, qui a l'art d'entraîner ceux qui l'approchent dans d'innombrables « infernales affaires », dans un dédale inextricable de machinations sombres et d'extraordinaires mystères, en leur donnant l'impression que c'est leur procès qui se plaide. Si bien que même cette insignifiante Thérèse Levasseur se trouve mêlée à une sorte de Jugement dernier dont nous compulsions les pièces bon gré mal gré. Mais il serait injuste d'ignorer le mérite de l'historien : si Jean-Jacques a le génie de la mise en question, Charly Guyot, lui, nous présente le dossier avec sûreté et talent, si bien que jamais l'intérêt ne fléchit.

Jeanlouis Cornuz.

André RIVIER, *Recherches sur la tradition manuscrite du traité hippocratique « De morbo sacro »*. Travaux publiés sous les auspices de la Société suisse des Sciences morales, vol. 3, Editions Francke, Berne, 1962, 205 p.

Les éditions des auteurs grecs et latins procurées par les humanistes de la Renaissance peuvent être décrites, pour la plupart, comme de simples transcriptions en caractères d'imprimerie de manuscrits généralement tardifs, un par auteur ou par œuvre, parfois annotés avant publication, rarement comparés avec d'autres sources. La recherche méthodique des différents manuscrits d'une même œuvre est le fait du XIX<sup>e</sup> siècle, dont les soixante premières années ont vu s'accomplir un immense programme de réédition atteignant la presque totalité des auteurs alors connus et une masse importante de textes demeurés jusque-là inédits ou partiellement édités. Une troisième phase de l'édition classique couvre à peu près les années 1860 à 1910. Elle embrasse, elle aussi, tous les auteurs, du moins en projet, et s'illustre dans l'application de méthodes scientifiques à l'établissement des textes. Ces méthodes visent principalement deux objets : d'une part la discrimination entre manuscrits ou leçons dits primaires et manuscrits ou leçons dérivés de sources conservées, d'autre part la constitution d'une batterie de critères grammaticaux, lexicologiques et stylistiques destinés à la détection et à la correction des fautes entrées dans la tradition manuscrite.

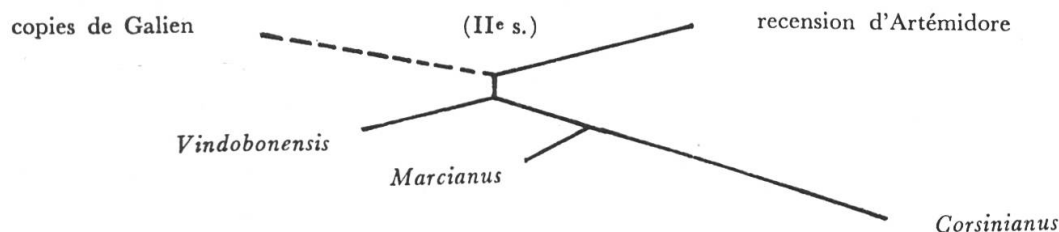
Que restait-il à faire aux érudits du XX<sup>e</sup> siècle, dans ce domaine, et pourquoi constatons-nous aujourd'hui que tous les auteurs antiques, pour la quatrième fois depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, sont soumis à une nouvelle réédition ? Les raisons en sont variées et souvent complexes. Pour beaucoup d'œuvres, notamment celles des auteurs grecs les plus connus, Homère, les poètes tragiques, Platon, les papyrus exhumés des sables d'Égypte ont apporté sur la tradition antique des textes des informations qui contredisaient les conclusions de la critique scientifique et mettaient, de ce fait, ses méthodes en cause. D'un autre côté, des disciplines nouvelles ou nouvellement arrivées à maturité, telles que la codicologie, dont le nom n'a pas été consacré par le dictionnaire Larousse avant 1960, la paléographie, l'histoire des textes, ont attiré l'attention sur les critères objectifs permettant de situer le travail des copistes dans un contexte historique, géographique et culturel et de déceler dans cet éclairage leur fidélité ou leur liberté à l'égard des textes qu'ils avaient tâche de transcrire. D'un autre côté encore, grâce à l'accès plus aisé des grandes bibliothèques, à la facilité des déplacements et surtout à la possibilité donnée par le microfilm de collationner tous les manuscrits nécessaires sans sortir de chez soi, le philologue est maintenant en mesure de s'assurer la connaissance de toutes les variantes existantes, de vérifier personnellement quand il le veut toutes

les versions d'un même passage, et partant de garantir une édition impeccable et des apparats critiques sans lacune. Enfin, les programmes d'édition mis en chantier au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle n'ont pas tous connu leur achèvement: il reste à publier en recension scientifique une quantité appréciable d'œuvres restées au niveau de la phase précédente, celle qui prend fin vers 1860.

Des quatre principales raisons qui ont motivé dans notre siècle la réédition générale des littératures grecque et latine, seule la première n'est pour rien dans l'entreprise dont l'ouvrage de M. Rivier marque une étape importante. En effet, les découvertes papyrologiques n'ont restitué jusqu'à présent que six ou sept fragments d'œuvres d'Hippocrate alors qu'on en compte six à sept cents pour Homère. Mais la dernière édition complète du Corpus hippocratique — édition savante, s'entend — est celle d'Emile Littré, dont le dernier volume parut en 1861 et qu'on est réduit aujourd'hui, faute d'une autre, à reproduire par phototypie. Les éditions commencées au cours de la période suivante ont été interrompues au seuil du XX<sup>e</sup> siècle par le démarrage des travaux de prospection exhaustive propres à la quatrième phase. Le traité *De la maladie sacrée*, en particulier, a subi les conséquences de cette suspension. Il a fallu, en fait, le travail assumé par le professeur Rivier pour que sa réédition puisse être envisagée.

On avait établi depuis un certain temps déjà que la tradition de ce traité, absent de plusieurs exemplaires d'Hippocrate, passe principalement par un manuscrit du XI<sup>e</sup> siècle conservé à Venise, le *Marcianus*, dont paraissent dépendre la plupart des manuscrits plus récents, et par un manuscrit du X<sup>e</sup> siècle, le *Vindobonensis*, dont l'influence sur la tradition postérieure demeurerait obscure. La tâche dévolue à M. Rivier pouvait être, à première vue, d'éclairer le degré de parenté de ces deux manuscrits primaires, puis de déterminer leurs apports respectifs aux copies exécutées dans les siècles suivants, de construire le *stemma* de celles-ci, enfin de décider si les leçons de manuscrits récents non attestées dans les manuscrits primaires procèdent de l'ingéniosité des copistes ou de sources aujourd'hui perdues. Mais l'étude d'un manuscrit à peine connu, propriété de l'Accademia dei Lincei et conservé à Rome au palais Corsini, allait bientôt révéler dans ce document tardif — il aurait été copié entre 1410 et 1450 — un troisième témoin primaire et replacer les deux autres dans un jour entièrement nouveau. Le *Corsinianus*, par malheur, ne contient, à côté de plusieurs traités médicaux récents, que deux monographies du Corpus hippocratique, soudées l'une à l'autre après que les dernières pages de la première et les premières de la seconde eurent disparu accidentellement. Il en résulte que l'éventail des comparaisons avec l'ensemble de la tradition est extrêmement exigü. Il s'agissait dès lors d'analyser la facture et la composition de ce manuscrit miscellané, de supputer l'origine de sa partie hippocratique, la date d'entrée de celle-ci dans l'ascendance du nouveau document et l'ancienneté de la mutilation responsable de la soudure des deux monographies. Ce travail a requis de l'auteur les compétences les plus étendues dans les exercices divers de l'histoire des manuscrits, une grande patience, une minutie et une retenue qu'on doit qualifier d'énergiques quand on sait combien il est tentant, dans ce genre d'investigation, de brûler les étapes, d'abrégier les contrôles et de brusquer les conclusions. A l'étude de ce seul manuscrit va la moitié du livre, mais il n'en fallait pas moins pour garantir le bien pesé des réponses prudentes apportées finalement à toutes les questions qu'il pose. La seconde moitié traite de tous les autres manuscrits existants et des premiers imprimés d'Hippocrate, pour autant qu'ils contiennent le traité *De la maladie sacrée*. Il en appert avec évidence qu'ils descendent tous du *Marcianus* exclusivement, que le *Vindobonensis* n'a pas exercé d'influence avant une édition de 1743, que le *Corsinianus* a été entièrement ignoré.

Quant à la relation des trois manuscrits primaires entre eux, elle semble pouvoir être définie, au moins pour le traité en cause, par le *stemma* suivant :



A qui songera à la signification de ce *stemma* pour l'établissement du texte, le bénéfice dû à la découverte du *Corsinianus* apparaîtra immédiatement : dans tous les cas où il s'accorde avec le *Vindobonensis* contre le *Marcianus*, il dénonce en principe l'inauthenticité de la leçon particulière à ce dernier, tandis qu'elle aurait eu une chance égale à l'authenticité en l'absence de ce troisième témoin.

Sauf erreur, M. Rivier a employé près de douze ans aux travaux que concrétise aujourd'hui cet ouvrage et qui doivent normalement se poursuivre par l'édition du traité qui a fait leur objet. En tenant compte même de ce que ces douze années ont servi aussi à d'autres publications et ont été occupées, tant à l'Université de Lausanne que précédemment au Gymnase du Belvédère, par une charge d'enseignement qui a son pareil dans peu d'institutions similaires de Suisse et de l'étranger, on ne peut pas ne pas admettre que cela fait un temps de vie considérable. Nul doute que certains le jugeront disproportionné en regard du but atteint et à atteindre, surtout qu'il ne s'agit, aux yeux d'une partie d'entre eux, que d'Hippocrate et, aux yeux d'une autre partie, que de grec. Il appartient donc encore à l'auteur de ce compte rendu, qui n'a qu'éloges à décerner à l'ouvrage étudié, de justifier une dépense de forces apparemment si éloignée des normes d'une saine économie.

Le sentiment qu'inspire constamment au lecteur attentif l'enquête minutieuse à laquelle s'est livré M. Rivier est celui-ci : après quatre siècles d'imparfaites approches, voici enfin élaborées des conclusions définitives. Allons plus loin ! Si l'on pense que le traité *De la maladie sacrée* a été rédigé entre 450 et 400 avant J.-C., qu'il a connu peut-être une recension savante avant l'ère chrétienne, une ou deux autres avant la fin de l'antiquité, quelques copies soignées sous la Renaissance byzantine et aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, relayées par les impressions de la Renaissance occidentale, enfin une édition scientifique au XIX<sup>e</sup> siècle, on s'aperçoit que ce dernier travail s'inscrit dans un rythme où l'on mesure par quatre siècles à la fois. Dans une pareille amplitude, douze années comptent peu s'il s'agit de donner sur les sources actuellement connues du texte hippocratique une information qui n'ait *plus jamais* à être vérifiée. Mais dans la perspective intemporelle de la connaissance de l'antiquité grecque aussi, si l'on prend garde que la langue ionienne des traités d'Hippocrate offre à côté de celle d'Hérodote l'un des seuls témoignages massifs sur les modes d'expression de la première prose grecque et qu'on l'utilise même, en dépit des altérations dues à l'intervention des éditeurs antiques, comme point de comparaison dans l'étude de la langue d'Homère, on doit reconnaître qu'une représentation exacte des formes dialectales reçues par nos manuscrits et une histoire du texte permettant d'apprécier leur authenticité servent des intérêts qui dépassent de beaucoup le secteur de la médecine antique. Si l'on sait encore que le traité *De la maladie sacrée* tire parti de conceptions phi-

losophiques remontant à Anaximène sur l'opposition de l'air à l'eau et que ces conceptions se reconnaissent notamment au vocabulaire qui les exprime, on doit considérer que les détails du texte atteints par une pareille investigation — par exemple la substitution d'un mot à un autre — entraînent des conséquences non seulement dans les limites restreintes d'une théorie antique de l'épilepsie, mais aussi dans le champ plus large de la physiologie et de la biologie naissantes et jusque dans le vaste horizon de la pensée présocratique. Apprécié à cette échelle, il est hors de discussion que le travail accompli par M. Rivier n'eût pu être confié à quelque apprenti peu conscient de l'importance qu'allait prendre chaque élément de sa recherche, et que le temps devait y être dépensé sans compter.

Tout cela était à dire pour rendre compte d'un ouvrage pensé à l'intention d'un public international, mais publié dans une aire linguistique de peu d'étendue, où l'érudition rencontre une faible audience, particulièrement quand elle concerne la langue aimée de Bélise, ignorée d'Henriette, suspecte à Chrysale. Hormis quelques travaux étrangers à Hippocrate et bien que les disciplines qu'il applique aient été remarquablement cultivées en France, les références bibliographiques citées par M. Rivier ne produisent pas un livre français après l'édition de Littré. Qu'on en tire les conclusions que l'on voudra sur la situation des études classiques entre les Alpes, les Pyrénées et le rebord gauche du bassin du Rhin, on devra constater qu'elle impose au savant, dans ces limites géographiques, l'épreuve de la solitude. Le mérite de l'avoir défiée n'est pas le moindre entre tous ceux qu'avait à relever le présent compte rendu.

François Lasserre.